



## Congrès SNNA-FO

Octobre 2012

### Améliorer et défendre le statut TSEEAC

Les TSEEAC sont indispensables au bon fonctionnement de la DGAC et à la construction du FABEC coopératif. Les TSEEAC, corps polyvalent, doivent continuer à exercer leurs fonctions, les développer dans toutes les directions de la DGAC et dans tous les domaines d'activités. Le SNNA-FO défend le recrutement des effectifs nécessaires au maintien du niveau de sécurité requis et à la bonne exécution des tâches.

Au cours de ces dernières années, Le SNNA-FO s'est toujours fortement impliqué pour l'amélioration du cadre de travail des TSEEAC dans la DGAC et dans le FABEC, pour l'évolution des métiers et la défense des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

- L'ensemble des fonctions tenues par les TSEEAC doit être revalorisé tant sur les plans statutaire qu'indemnitaire,
- la grille indiciaire et l'indice terminal doivent être améliorés.

Dans ce cadre, le SNNA-FO défendra :

#### Mobilité

- Le maintien de la mobilité fonctionnelle et géographique avec une politique transparente d'affectation des ressources permettant de véritables choix tout au long de la carrière.
- Le retour à une mobilité à 3 ans dès la première affectation.

#### Refonte EVS

- Tous les TSEEAC doivent bénéficier d'un déroulement de carrière automatique sur 3 niveaux (débutant, confirmé, expert). La refonte simplifiée de la grille EVS devra intégrer ce principe.

#### Emplois fonctionnels

L'ensemble des filières métiers des TSEEAC devra permettre l'accès aux emplois fonctionnels afin de reconnaître l'expertise et les exigences particulières.

Le SNNA-FO demande l'augmentation du nombre de postes d'emplois fonctionnels et l'élargissement des possibilités d'accès aux emplois fonctionnels RTAC et CTAC.

FO demande le relèvement de l'indice terminal RTAC.





## Qualifications statutaires

Le SNNA-FO veillera à l'amélioration constante des contenus et du déroulement des examens et demande notamment :

- la présence d'un observateur modérateur titulaire de la 2ème qualification lors de l'épreuve orale ;
- le renouvellement et la formation régulière des jurys.

## Formation

- Reconnaissance de la 3ème année de formation initiale et du diplôme TSEEAC au niveau Licence ;
- ajout du stage pilotage complet en formation initiale ;
- dans le cadre de la coopération européenne, le SNNA-FO demande que l'accès à la formation continue en Anglais (hors ATCO, ATSEP) soit mis en place localement avec les moyens appropriés ;
- possibilité de suivre un PIFA pour tous en sortie ENAC dans le but de maintenir la mention linguistique.

## Métiers

Les évolutions des métiers et fonctions doivent être prises en considération et doivent être anticipées.

Le SNNA-FO continuera à être force de proposition, dans tous les domaines :

- reconnaissance et évolution de l'expertise et des fonctions d'encadrement,
- meilleure homogénéité du déroulement de carrière pour toutes les filières métiers,
- consolidation des fonctions et métiers des TSEEAC, notamment dans le domaine AIM , Contrôleur Multi-Systèmes CESNAC, Concepteur de procédures, Opérateur de l'Information Aéronautique, BRIA, Enquêteurs BEA, Inspecteurs de surveillance, Spécialistes, Vigie Trafic ...

Le SNNA-FO veillera au suivi de la mise en œuvre de la Licence de Surveillance tant au niveau de la qualification initiale que de son maintien (volume d'activité, formation,...).

Le SNNA-FO poursuivra son action en vue d'une reconnaissance globale des métiers du contrôle tenus par les TSEEAC :

- instaurant la possibilité du maintien de la qualification de contrôle et l'accès à l'emploi fonctionnel pour les instructeurs ENAC ;
- juste reconnaissance des fonctions d'instructeur régional, d'adjoint, de chef CA et d'examineur ;
- création d'un emploi fonctionnel "contrôle" intégrant toute la filière et tous les métiers du contrôle tenus par des TSEEAC ;
- Le SNNA-FO restera vigilant sur l'application des textes régissant la Licence de Contrôle en particulier sur les conditions de maintien de la mention linguistique et de la mention d'unité.

Dans le cadre de la promotion interne vers le corps des ICNA, le SNNA-FO défendra notamment le report de la limite d'âge à 42 ans pour l'accès à Sélection Pro / Examen Pro.

## Retraite

Le SNNA-FO exige la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite, avec création d'un fonds spécifique garanti par l'Etat, au profit de tous les personnels.

En parallèle, le dispositif NBI doit être maintenu et amélioré.

Motion adoptée à l'unanimité le 18 octobre 2012.

